

«Genre» «Titre» copie aux maires et partenaires des Hauts-de-France

Lille, le 19 janvier 2024

## Objet : Quand la réglementation tue le développement du photovoltaïque

Madame, Monsieur

L'arrêté tarifaire, dit S21, qui fixe les tarifs d'achat et les primes dit « d'obligation d'achat », pour les installations photovoltaïques, a été mis à jour le 22 décembre 2023 avec 5 mois de retard.

La formule de calcul prend en compte la puissance installée en France dans le trimestre écoulé. Si cette puissance installée est supérieure à celle qui a été planifiée, les tarifs baissent en vue de freiner cet « excès »!

C'est ce qui vient de se produire. L'arrêté modificatif du 22 décembre 2023 décrète une baisse de 13% au 1<sup>er</sup> aout 2023, puis de 17% au 1<sup>er</sup> novembre, pour les petites installations (≤ 9 kWc). En tout − 27,5%!

## Les projections que nous pouvons faire sur les puissances qui seront installées en 2024 montrent que ces baisses vont se poursuivre.

Ces baisses annoncées très tardivement pénalisent ceux qui ont investis depuis le 1<sup>er</sup> août avec l'espoir d'une recette plus importante. Ce sont des petits porteurs de projets (citoyens, entreprises, collectivités) dont l'engouement pour le PV contribue à combler le terrible retard pris en France. Ils sont justement ceux sur lesquels on peut compter pour diffuser une pédagogie de la transition énergétique.

Ces baisses compromettent donc la dynamique qui s'était fortement amorcée en réplique à l'augmentation des tarifs de vente et à la perspective de la suppression du tarif réglementé de l'électricité. C'est une sorte de reproduction de ce qui s'est passé en 2010, quand l'annulation des tarifs avait ravagé la filière. A l'époque 80% des installateurs avaient déposé le bilan ou abandonné cette activité.

Le Photovoltaïque exploite un gisement **abondant, gratuit, inépuisable, décarboné et indépendant**. Il n'y a que son intermittence qui nécessite une gestion mixée avec d'autres sources d'énergie.

## Nous demandons une nouvelle fois :

- de donner leur chance aux petites installations,
- que l'arrêté tarifaire renonce à cette clause de limitation du développement de la filière ;
- que les obstacles administratifs décourageant soient revus ;
- l'établissement de tarifs régionaux, afin de tenir compte des différences d'ensoleillement selon les territoires.
- de changer la progressivité des tarifs par effet de seuil.

Nous vous demandons, une fois de plus de bien vouloir relayer ces informations et ces requêtes. Nous restons à votre disposition pour de plus amples explications.

Recevez, «Genre» «Titre» «Prénom» «Nom», l'expression de notre meilleure considération.